

Direction du Développement Urbain et Cadre de Vie  
Direction de l'Eau  
Service Études

Lyon, le 16/02/2018

Votre interlocuteur : Marc Brichard  
Technicien Chef de projet  
Tél : 04 78 95 89 36  
Mail : [mbrichard@grandlyon.com](mailto:mbrichard@grandlyon.com)

Destinataire Direction Départementale des  
Territoires du Rhône  
Service Eau et Nature - Assainissement  
Pour Madame Hilarion

Objet Résumé non technique du projet des  
bassins Peyssilieu Villardier.

—  
Madame Hilarion,

Suite à votre demande par courrier du 12 février 2018, vous trouverez ci-dessous un résumé non technique concernant le projet des bassins Peyssilieu Villardier.

la métropole  
**GRANDLYON**

Le maître d'ouvrage des bassins et des réseaux est la Métropole de Lyon.

Le dossier d'autorisation environnementale est suivi par M. Marc Brichard technicien chef de projet en gestion des eaux pluviales au sein de la Direction de l'Eau. Il peut être contacté par téléphone 04 78 95 89 36 ou par mail [mbrichard@grandlyon.com](mailto:mbrichard@grandlyon.com).

#### Justification du projet et choix du site:

L'étude préliminaire des bassins versants du Montout et du Villardier, de part et d'autre de la Rocade Est, a dressé un inventaire des possibilités d'implantation des ouvrages de gestion des eaux pluviales; ainsi :

- Concernant le bassin du Villardier, les sites suivants ont été envisagés :
  - Villardier : parcelle communautaire retenue pour le projet ;
  - Rambion : parcelle communautaire rejetée pour cause de site d'intérêt archéologique (vestiges de l'époque romaine) ; interdiction de creuser à plus de 0.60 m ;
  - Les Saules : parcelle privée rejetée pour cause de réseau de Gaz : voisin d'un poste de gaz dont le tracé de canalisation traverse le site en biais, ce qui réduit la surface exploitable pour un bassin.
- Concernant les bassins de Peyssillieu, partiellement communautaire, le site actuel est identifié comme incontournable (seule zone avec sol perméable) malgré une importante pression foncière. Des variantes de dimensionnement et donc d'emprise sont présentées selon :
  - L'étendue du bassin versant raccordé : Villardier seul ou Villardier + Montout
  - Le volume cumulé des bassins de rétention intermédiaires créés en amont.

Au final, les raisons principales de choix du projet sont les suivantes :

- Villardier :
  - Emplacement optimal par rapport à l'objectif de protection des zones urbanisées, en particulier le lotissement des Cottages.
  - Compromis entre fonctionnement hydraulique et maintien du caractère paysager de l'ouvrage.
- Peyssillieu
  - Point bas de la zone : pas d'autre choix d'implantation.
  - 3 bassins en cascade : optimisation de la décantation des MES.
  - Intégration réussie à la bretelle d'accès de la Rocade Est et au « petit bois ».

#### Incidence du projet :

Les ouvrages permettront de favoriser l'infiltration, de réduire les volumes rejetés dans le réseau d'assainissement et de limiter les risques d'inondations par ruissèlement. Ils n'engendrent pas de modification du ruissèlement sur le bassin versant.

#### Incidence qualitative:

Les polluants potentiels issus du bassin versant sont liés au ruissèlement urbain et agricole.

L'écrêtage des débits de pointe et le stockage de sédiments dans les bassins permettra un abattement de pollution et un allongement de l'occurrence du colmatage des sols.

Enfin le sous-sol des zones d'infiltration possède un pouvoir auto-épurateur conduisant à la disparition des polluants au-delà d'une certaine profondeur.

De ce fait, le projet ne provoquera pas de pollution de la nappe d'eau souterraine.

#### Incidence quantitative :

La capacité du milieu récepteur à l'exutoire du système correspond à un débit de fuite de 612 l/s.

Une pluie de période de retour 30 ans provoque une mise en charge du réseau sans débordement.